

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2021-08
---	---	-----------------

SEANCE DU 26 MARS 2021

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="3">NOMBRE DE MEMBRES</th> </tr> <tr> <th>Afférents au Conseil</th> <th>En exercice</th> <th>Qui ont pris part à la délibération</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> </table> <p>Date de la convocation 15/03/2021</p> <p>Date d'affichage 29/03/2021</p>	NOMBRE DE MEMBRES			Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	15	15	14	<p>Le 26 mars 2021 à 19 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans la salle des fêtes (conformément à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire</p> <p>Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan,</p> <p>Procuration : Absents : MORTIER Céline Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: GAUTHIER Cindy</p>
NOMBRE DE MEMBRES										
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération								
15	15	14								

OBJET : UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le terrain de tennis communal est très peu loué, qu'il devient vétuste pour son utilisation (formation de trous, filet à remplacer,...) et que les enfants de la commune aiment s'y retrouver pour des jeux multiples.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de ne plus louer le court de tennis communal et de le laisser en accès libre,
- d'autoriser les jeunes du village à s'y retrouver pour des jeux multiples dans le respect des lieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE que le court de tennis communal devient gratuit et que cet espace se transforme en terrain multi-jeux.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

